

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

satacen (R) 3

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : satacen (R) 3
Code du produit : 16018
Description du produit : Mélange
Type de produit : Liquide.

Autres moyens d'identification

Synonymes : Non disponible.
Nom chimique : Non disponible.
Nom INCI : Non disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Industrie de la pétrochimie: Additif pour les carburants.

Non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur/Fabricant : Innospec Limited
 Innospec Manufacturing Park
 Oil Sites Road
 Ellesmere Port
 Cheshire CH65 4EY
 United Kingdom

N° de téléphone: : +44 (0)151 355 3611
N° de fax : +44 (0)151 356 2349
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : sdsinfo@innospecinc.com
NON-emergency enquiries : corporatecommunications@innospecinc.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

In Europe, Middle East, Africa, Asia Pacific and South America 24 hour / 7 day emergency response for Innospec products is provided by the NCEC CARECHEM 24 global network



The main regional centres are listed here in Section 1.

Other local contact numbers for specific language support in Asia Pacific are listed in Section 16

Information relative au pays	Numéro d'appel d'urgence	Endroit
Europe (all countries, all languages)	: +44 (0) 1235 239 670	London, UK
Middle East, Africa (Arabic, French, English)	: +44 (0) 1235 239 671	Lebanon
Middle East, Africa (French, Portuguese, English)	: +44 (0) 1235 239 670	London UK
Asia Pacific (all countries except China)	: +65 3158 1074	Singapore
China	: +86 10 5100 3039	Beijing China

Satacen (R) 3

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

South America (all countries) : +1 215 207 0061 Philadelphia USA

In USA, Canada and North America, 24 hour / 7 day emergency response for Innospec products is provided by the CHEMTREC (R) Emergency Call Center based in the USA
 toll-free telephone numbers USA : 800 424 9300 Canada, Puerto Rico, Virgin Islands : +1 800 424 9300
 In case of difficulty using the toll-free number, or for ships at sea, please call +1 703 527 3887

Voir section 16.

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

STOT RE 2, H373s

Asp. Tox. 1, H304

Aquatic Chronic 3, H412

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Xn; R48/22, R65
 R66
 R52/53

Dangers physiques ou chimiques : Non applicable.

Dangers pour la santé humaine : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Dangers pour l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage**Pictogrammes de danger** :**Mention d'avertissement** : Danger

Mentions de danger : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée avec la peau. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquetage supplémentaires : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

Prévention : Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas respirer les vapeurs.

Intervention : EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

Stockage : Garder sous clef.

Élimination : Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Ingrédients dangereux : Hydrocarbures, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics; Composés organométalliques Fer; Hydrocarbures, C10, aromatics, <1% naphthalene

Symbole(s) de danger :

Satacen (R) 3

SECTION 2: Identification des dangers

- Indication de danger** : Nocif
- Phrases de risque** : R48/22- Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Conseils de prudence** : Non applicable.
- Ingrédients dangereux** : Composés organométalliques Fer
- Éléments d'étiquetage supplémentaires** : Non applicable.
- Exigences d'emballages spéciaux**
- Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non applicable.
- Avertissement tactile de danger** : Non applicable.

2.3 Autres dangers

- Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Non disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics	REACH #: 01-2119456810-40 CE: 918-167-1 CAS: 90622-58-5	50-75	Xn; R65 R66	Asp. Tox. 1, H304	[1][2]
Composés organométalliques Fer	-	10-25	Xn; R48/22 R53	STOT RE 2, H373o Aquatic Chronic 4, H413	[1]
Hydrocarbons, C10, aromatics, <1% naphthalene	REACH #: 01-2119463583-34 CE: 918-811-1 CAS: 64742-94-5	0.25-2.5	Xn; R65 R66, R67 N; R51/53	STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
naphtalène	REACH #: Compliant CE: 202-049-5 CAS: 91-20-3 Index: 601-052-00-2	0.1-0.25	Carc. Cat. 3; R40 Xn; R22 N; R50/53	Flam. Sol. 2, H228 Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1][2]
			Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.	Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Peut causer une irritation des yeux.
- Inhalation** : Exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
- Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.

Satacen (R) 3

SECTION 4: Premiers secours

Ingestion : Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
sécheresse
gerçure

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Non disponible.

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

Non disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : Liquide combustible. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion.

Risque lié aux produits de décomposition thermique : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxyde/oxydes de métal

Non disponible.

Non disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les contenants exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

Autres informations : Non disponible.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel autre que le personnel d'intervention : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les agents d'intervention : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres sections : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). NE PAS ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du

SECTION 7: Manipulation et stockage

produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle**Limites d'exposition professionnelle**

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics naphthalène	Innospec Inc. (Europe, 5/2007). RCP Information du fournisseur: 1200 mg/m ³ , (Hydrocarbure. Total.) 8 heure(s). Forme: Vapeurs RCP Information du fournisseur: 171 ppm, (Hydrocarbure. Total.) 8 heure(s). Forme: Vapeurs INRS (France, 12/2007). Notes: valeurs limites indicatives VME: 50 mg/m ³ , 0 fois par équipe, 8 heure(s). VME: 10 ppm, 0 fois par équipe, 8 heure(s).

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Hydrocarbons, C10, aromatics, <1% naphthalene	DNEL	Long terme Cutané	12.5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	-
	DNEL	Long terme Inhalation	151 mg/m ³	Opérateurs	-
	DNEL	Long terme Cutané	7.5 mg/kg bw/jour	Consommateurs	-
	DNEL	Long terme Inhalation	32 mg/m ³	Consommateurs	-
	DNEL	Long terme Orale	7.5 mg/kg	Consommateurs	-

Satacen (R) 3

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

bw/jour

Résumé DEL : Non disponible.**Concentrations prédites avec effet**

Nom du produit/composant	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
Composés organométalliques Fer	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	>9.9 mg/l	-

Résumé PEC : Non disponible.**8.2 Contrôles de l'exposition**

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection oculaire/ faciale : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières. Recommandé: lunettes étanches anti-éclaboussures

Protection de la peau

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. >8 heures Temps avant transperçement: Viton®
1-4 heures Temps avant transperçement: caoutchouc nitrile

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Recommandé: filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État physique	: Liquide. [Clair.]
Couleur	: Brun. [Foncé]
Odeur	: Hydrocarbure.
Seuil d'odeur	: Non disponible.
pH	: Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	: <-40°C (<-40°F)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: >180°C (>356°F)
Point d'éclair	: <input checked="" type="checkbox"/> Base clos: >60°C (>140°F) [DIN EN ISO 2719]
Vitesse d'évaporation	: <input checked="" type="checkbox"/> Plus haute valeur connue: 0.05 (solvant naphta aromatique lourd (pétrole)) Moyenne pondérée: 0.03 comparé à acétate de butyle
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponible.
Durée de combustion	: Non applicable.
Vitesse de combustion	: Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	: Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 0.6% Seuil maximal: 7% (alkanes, c11-15-iso-)
Pression de vapeur	: <input checked="" type="checkbox"/> Plus haute valeur connue: 0.1 kPa (0.8 mm Hg) (à 20°C) (solvant naphta aromatique lourd (pétrole)). Moyenne pondérée: 0.06 kPa (0.45 mm Hg) (à 20°C)
Densité de vapeur	: <input checked="" type="checkbox"/> Plus haute valeur connue: 5.6 (Air = 1) (alkanes, c11-15-iso-). Moyenne pondérée: 5.59 (Air = 1)
Densité relative	: Non disponible.
Masse volumique	: 0.85 g/cm ³ [15°C (59°F)]
Remarques physico-chimiques	: Non disponible.
Solubilité(s)	: <input checked="" type="checkbox"/> Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide, l'eau chaude.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: Plus basse valeur connue: >200°C (>392°F) (alkanes, c11-15-iso-).
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Cinématique (40°C (104°F)): 0.032 cm ² /s (3.2 cSt)
Propriétés d'explosivité	: Non disponible.
Propriétés comburantes	: Non disponible.

9.2 Autres informations

TDAA	: Non disponible.
Point d'écoulement	: <-39°C
Refractive Index	: Non disponible.
Chaleur de combustion	: Non disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	: Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Satacen (R) 3

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.4 Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforeur, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
matières comburantes

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Non disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Hydrocarbures, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics	DL50 Cutané	Mammifère - espèces non précisées	>3160 mg/kg	-
	DL50 Orale	Mammifère - espèces non précisées	>10000 mg/kg	-
Composés organométalliques Fer	DL50 Cutané	Rat - Mâle, Femelle	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat - Mâle, Femelle	>2000 mg/kg	-
naphtalène	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	>340 mg/m ³	1 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	490 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
naphtalène	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	-	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	-	-

Peau : Non disponible.

Yeux : Non disponible.

Respiratoire : Non disponible.

Sensibilisation

Nom du produit/composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
Composés organométalliques Fer	peau	cobaye	Non sensibilisant

Peau : Non disponible.

Respiratoire : Non disponible.

Mutagenicité

Nom du produit/composant	Test	Expérience	Résultat
Composés organométalliques Fer	OECD 471 Essai de mutation réverse sur des bactéries	Expérience: In vitro Sujet: Bactéries Activation métabolique: No	Négatif
	OECD 474 Le test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifère	Expérience: In vivo Sujet: Mammifère-Animal	Négatif

Satacen (R) 3

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Peut causer une irritation des yeux.
- Inhalation** : Exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
- Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
- Ingestion** : Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
sécheresse
gerçure
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements

Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme**Exposition de courte durée**

- Effets potentiels immédiats** : Non disponible.
- Effets potentiels différés** : Non disponible.

Exposition prolongée

- Effets potentiels immédiats** : Non disponible.
- Effets potentiels différés** : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Composés organométalliques Fer	Chronique LOAEL Orale	Rat	5 mg/kg (produit similaire)	-

- Généralités** : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets d'interaction** : Non disponible.
- Absorption** : Non disponible.
- Distribution** : Non disponible.
- Métabolisme** : Non disponible.
- Élimination** : Non disponible.
- Autres informations** : Non disponible.

Satacen (R) 3

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
Composés organométalliques Fer	Aiguë CE50 >1000 mg/l	Algues	3 heures
	Aiguë NOEC >0.36 mg/l	Algues	48 heures
	Aiguë NOEC >0.36 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë NOEC >0.5 mg/l	Poisson - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage) - 3.05 cm - 0.63 g	96 heures
Hydrocarbures, C10, aromatics, <1% naphthalene	Aiguë CE50 1 à 3 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CE50 3 à 10 mg/l	Daphnie	48 heures
naphtalène	Aiguë CL50 2 à 5 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë CE50 1.96 mg/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - <24 heures	48 heures
	Aiguë CL50 2350 ug/L Eau de mer	Crustacés - Palaemonetes pugio	48 heures
	Aiguë CL50 1.6 mg/L	Poisson	96 heures

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Composés organométalliques Fer	OECD 301D Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé	3 % - 28 jours	-	-

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Hydrocarbures, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics	-	-	Facilement
Composés organométalliques Fer	-	-	Non facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
Composés organométalliques Fer	4.6	-	élevée
Hydrocarbures, C10, aromatics, <1% naphthalene	-	-	-
naphtalène	3.3	>100	élevée

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit**

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	9003	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	MATIÈRES DONT LE POINT D'ÉCLAIR EST SUPÉRIEUR À 60 °C MAIS INFÉRIEUR OU ÉGAL À 100 °C	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	9	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	III	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Oui.	No.	No.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Autres informations	-	Remarques Dangereux en bateau-citerne seulement.	-	

Satacen (R) 3

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non disponible.

Nom d'expédition : Non disponible.
 Type de navire : Non disponible.
 Catégorie de pollution : Non disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisationSubstances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Autres Réglementations UE

Substances chimiques sur liste noire : Non inscrit

Substances chimiques sur liste prioritaire : Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air : Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau : Non inscrit

Nom du produit/composant	Effets cancérogènes	Effets mutagènes	Effets sur le développement	Effets sur la fertilité
naphtalène	Carc. Cat. 3; R40	-	-	-

Réglementations nationales

Nom du produit/composant	Nom de la liste	Nom sur la liste	Classification	Notes
naphtalène	Limites d'exposition professionnelle - France	naphtalène	Carc. C3	-

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 : Hydrocarbons, C10, aromatics, <1% naphthalene RG 84

Installations classées : Non disponible.

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

Remarque : Non disponible.

Réglementations Internationales

Date d'édition/Date de révision : 26/01/2012.

14/17

Satacen (R) 3

SECTION 15: Informations réglementaires

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Listes internationales

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS) : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire UE : Un composant au moins n'est pas répertorié dans le EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes), mais de tels composants figurent tous dans la ELINCS (Liste européenne des substances chimiques notifiées). Prière de contacter votre fournisseur pour un complément d'information sur l'état d'inventaire de cette substance.

Inventaire du Japon (ENCS) : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire de Corée (KECI) : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC) : Indéterminé.

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS) : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Exemption Qualifier : Non disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

SECTION 16: Autres informations

Commentaires lors de la révision : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
mention EUH = mention de danger spécifique CLP
CPSE = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Principales références de la littérature et sources de données : Non disponible.

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

STOT RE 2, H373s

Asp. Tox. 1, H304

Aquatic Chronic 3, H412

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Date d'édition/Date de révision : 26/01/2012.

15/17

Satacen (R) 3

SECTION 16: Autres informations

Classification	Justification
STOT RE 2, H373s Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412	Jugement expert Jugement expert Jugement expert

Texte intégral des mentions H abrégées	<p>H228 Matière solide inflammable.</p> <p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H351 Susceptible de provoquer le cancer.</p> <p>H373o Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.</p> <p>H373s Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée avec la peau.</p> <p>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.</p>
Texte intégral des classifications [CLP/SGH]	<p>Acute Tox. 4, H302 TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4</p> <p>Aquatic Acute 1, H400 DANGER AIGU POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1</p> <p>Aquatic Chronic 1, H410 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1</p> <p>Aquatic Chronic 2, H411 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2</p> <p>Aquatic Chronic 3, H412 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3</p> <p>Aquatic Chronic 4, H413 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 4</p> <p>Asp. Tox. 1, H304 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1</p> <p>Carc. 2, H351 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2</p> <p>Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2</p> <p>Flam. Sol. 2, H228 MATIÈRES SOLIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2</p> <p>Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2</p> <p>STOT RE 2, H373o TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE: ORALE - Catégorie 2</p> <p>STOT RE 2, H373s TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE: PEAU - Catégorie 2</p> <p>STOT SE 3, H336 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Effets narcotiques] - Catégorie 3</p>
Texte intégral des phrases R abrégées	<p>R40- Effet cancérogène suspecté — preuves insuffisantes.</p> <p>R22- Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>R48/22- Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.</p> <p>R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.</p> <p>R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.</p> <p>R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.</p> <p>R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</p> <p>R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</p> <p>R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</p> <p>R53- Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</p>

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des classifications [DSD/DPD]	: Carc. Cat. 3 - Cancérogène Catégorie 3 Xn - Nocif N - Dangereux pour l'environnement
Conseils relatifs à la formation	: Non disponible.
Date d'impression	: 26/01/2012.
Date d'édition/ Date de révision	: 26/01/2012.
Date de la précédente édition	: 13/05/2011.
Version	: 2

Emergency contact numbers for local language support in Asia Pacific region

Information relative au pays	Languages supported	N° de téléphone:	Endroit
Australie	English	+61 2 8014 4558	Australie
Bangladesh	Bengali, English	+65 3158 1200	Singapore
China	Mandarin, English	+86 10 5100 3039	Beijing China
India	Hindi, English	+65 3158 1198	Singapore
Indonesia (local toll free number)	Bahasa Indonesian, English	00780 3011 0293	Indonesia
Japan	Japanese, English	+81 3 4578 9341	Japan
Korea	Korean, English	+65 3158 1285	Singapore
Malaysia	Bahasa Malaysian, English	+60 3 6207 4347	Malaysia
New Zealand	English	+64 9929 1483	New Zealand
Pakistan	Urdu, English	+65 3158 1329	Singapore
Philippines	Tagalog, English	+65 3158 1203	Singapore
Sri Lanka	Sinhalese, English	+65 3158 1195	Singapore
Thailand (local toll free number)	Thai, English	001800 1 2066 6751	Thailand
Vietnam	Vietnamese, English	+65 3158 1255	Singapore

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.